

Michel Forissier est secrétaire départemental de l'UMP du Rhône et membre de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme. Maire de Meyzieu, il a accueilli dans cette ville le premier établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM). Pour quels enjeux et quel projet politique, alors que le sujet faisait polémique au plan national et la population était peu favorable à l'implantation de l'EPM ? Réponse d'un élu attentif à ne pas confondre ordre moral et ordre républicain.

Dans quelles conditions votre ville est-elle devenue la première en France à accueillir un EPM ?

Quand j'ai été élu maire en 2001, je fus confronté immédiatement aux problèmes de délinquance et en particulier à celle des mineurs. Notre ville détenait alors un triste record dans ce domaine en occupant la première place au niveau de l'agglomération lyonnaise. C'est dans ce cadre que j'ai été amené à réfléchir à cette question, et d'une certaine façon l'implantation de l'EPM va dans le même sens que les politiques mises en place au niveau local. L'enjeu était de miser sur l'éducation et la prévention. À Meyzieu, c'est ce que nous avons fait en menant une action résolue en faveur des activités sportives et culturelles, dont le programme a doublé. Les résultats ne se sont pas fait attendre, puisque nous sommes revenus assez vite à des niveaux « normaux », comparables à nos voisins. C'est dans la suite logique de cette démarche que je me suis intéressé au devenir des mineurs condamnés à des peines d'emprisonnement.

La situation à l'époque était désolante. En particulier la sanction appliquée n'avait aucune efficacité, notamment parce que les conditions inhumaines d'incarcération sans accompagnement produisaient chez les enfants – car il ne faut jamais oublier que ce sont des enfants – une réaction d'incompréhension et de révolte. Ensuite, la proximité d'adultes ancrés dans la criminalité facilitait les mauvaises rencontres. Quand ils n'étaient pas dans un état de délabrement psychologique total après leur incarcération, beaucoup de jeunes sortaient endurcis par ce passage en prison, considéré comme un parcours initiatique dans le milieu des malfrats. Rares étaient ceux qui pouvaient prétendre reprendre une vie normale.

Devant cet échec de notre système pénitentiaire, j'étais convaincu qu'il fallait absolument s'attaquer au problème. Mais comment, avec quels moyens ? Je rencontrai Dominique Perben, alors ministre de la justice, et nous avons eu un long entretien. Il porta alors à ma connaissance le projet du ministère de la Justice concernant un programme baptisé École de la deuxième chance. Le principe consistait à exposer que les mineurs condamnés seraient les adultes de demain et qu'il fallait mettre en œuvre les moyens nécessaires pour qu'ils soient en mesure de tenir leur place dans la société et devenir des citoyens responsables.

La construction d'établissements pénitentiaires spécifiques avait d'abord pour enjeu de séparer les mineurs des adultes. Il s'agissait aussi de proposer un vrai projet éducatif. Enfin, l'idée était de bâtir des établissements à taille humaine, intégrés dans les villes, afin de casser cette image négative de la prison.

L'incarcération du mineur, sanction suite à une condamnation, serait ainsi mise à profit pour lui donner les moyens de se reconstruire.

Lorsque le ministère de la justice m'a indiqué qu'un site repéré à Meyzieu remplissait toutes les conditions pour installer un établissement pénitentiaire pour mineurs, j'ai accepté de travailler sur ce projet à condition que l'intégration dans l'environnement existant soit correctement traitée.

Comment s'est jouée cette intégration ?

Il faut d'abord mentionner le fait que la population n'était pas très chaude au départ, et j'ai dû passer énormément de temps à expliquer ce choix. Pas seulement à ceux qui étaient contre pour des raisons politiques, mais aussi à ceux qui ne voulaient pas d'une prison et des gamins incarcérés. En particulier, il me semblait essentiel que les enfants incarcérés, qui devenaient de ce fait des résidents, des citoyens de la ville, puissent bénéficier des installations sportives et culturelles au même titre que les autres. Cela a fait grincer quelques dents, mais c'était pour moi une question fondamentale, touchant à l'idée républicaine : un maire n'est pas seulement chargé de faire entretenir ou de créer des infrastructures, il est d'abord celui qui doit organiser la façon dont les gens vivent ensemble. Le projet éducatif qui guidait notre action dans la ville n'avait pas vocation à s'arrêter aux portes de l'EPM. Avec le temps, les tensions se sont apaisées.

Cette circulation d'un espace à l'autre avait aussi un sens spécifique : des jeunes en détention sont des jeunes qui vont mal, et auront tendance à s'enfermer – dans la violence, dans le silence, dans la prison. Les cas de suicide traduisent aussi ce mal-être, dont la prison n'est pas la seule responsable mais qui touchent au milieu familial, à l'abandon, à des formes de détresse et de dérive. La prison peut être un moyen d'isoler le mineur, mais il faut prendre garde à la « double peine » : l'enfermement physique ne doit pas accentuer l'enfermement psychologique, l'enjeu est bien au contraire de permettre au jeune de commencer à se reconstruire. Le risque serait qu'il se replie sur la prison, sur l'univers carcéral, sur la criminalité. Il est alors essentiel de faire en sorte que le travail de réinsertion dont la case prison n'est qu'une étape fasse une place, à côté des éducateurs spécialisés, à des personnes qui vivent et agissent dans le reste de la cité – animateurs sportifs ou culturels, au premier chef. C'est l'enjeu des EPM : une sanction, à valeur éducative et dont la décision appartient au juge ; mais ensuite un projet d'établissement dans lequel la commune est partie prenante, et qui vise à tendre la main au jeune, afin de l'aider à se reprendre.